



## Vente véhicule d'occasion

Par **tine64**, le **11/01/2014** à **09:17**

Bonjour,

Je viens de vendre ma polo, le 22.12.13. Aujourd'hui l'acheteur me dit qu'il a un problème avec la direction et PEUT-ÊTRE avec la pompe. Il veut que je paie les frais de réparations qui s'élèvent à 2500€. Le véhicule a été mis dans un garage Wolswagen à 130kms de mon domicile. Il me menace de recours judiciaires pour vices cachés. Mais je ne comprends pas car dans le contrôle technique; il y avait bien noté qu'il y avait un défaut d'étanchéité à la crémaillère du boîtier de direction. Ais-je un recours ou vraiment est-ce un vice caché comme il le dit et dois-je payer les réparations à 100% les yeux fermés. En plus je souhaitais faire un autre devis, mais à priori il serait impossible de le faire dans un autre garage qu'eux.

Pouvez-vous me dire quel est mon recours SVP ?

Merci d'avance

Cdt

Par **PierrotCactus**, le **26/02/2014** à **07:39**

Bonjour,

La vente de véhicules d'occasion de particulier à particulier ne propose pas de garantie (contrairement à un professionnel qui a obligation de garantir le bien).

Si, en toute bonne foi, vous avez fourni le rapport de contrôle technique notifiant un défaut possible, vous n'avez pas obligation de participer aux frais.

Un vice caché serait un défaut de documents en règles, un défaut sur le châssis qui aurait été "camouflé" ... etc. Dans votre cas, il s'agit d'une panne.